



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclassement anticipé du domaine public communal d'une partie de l'emprise des parcelles cadastrées section AH n° 256p - 292p - 311p et 329p

En exécution de l'arrêté n°DG-2023-125 du 04 octobre 2023, de Mme le Maire de la commune de Champs-sur-Marne, il sera procédé à l'ouverture de l'enquête publique relative au déclassement anticipé du domaine public communal représentant des dépendances du domaine public routier d'une partie des parcelles cadastrées section AH n°256p - 292p - 311p et 329p conformément à l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière dans le cadre de la cession des parcelles à l'association « Cultures et Citoyenneté ».

L'enquête publique se déroulera en mairie de Champs-sur-Marne du :

LUNDI 06 NOVEMBRE À 8H30 AU MARDI 21 NOVEMBRE 2023 À 17H45 INCLUS

Monsieur Fabien FOURNIER procédera à ladite enquête publique, en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Champs-sur-Marne pour recevoir ses observations aux lieux, dates et heures indiqués ci-dessous :

Lundi 06 novembre 2023 de 9h00 à 12h00

Mardi 21 novembre 2023 de 14h45 à 17h45

Un dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

À la Mairie - Accueil - Rez-de-chaussée

située mail Jean Ferrat à CHAMPS-SUR-MARNE (77420),

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h45, et le samedi de 9h00 à 12h00

et sur le site internet de la commune www.ville-champssurmarne.fr.

Un accès gratuit au dossier sera garanti par un poste informatique en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire de Champs-sur-Marne.

Les observations et propositions pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet pendant toute la durée de l'enquête, suivant les jours et heures d'ouverture au public de la mairie, ou les adresser par écrit soit par voie électronique à l'adresse « enquete-publique@ville-champssurmarne.fr » ou par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Champs-sur-Marne

Le Commissaire Enquêteur

Enquête publique sur le déclassement anticipé du domaine public

Mail Jean Ferrat

77420 CHAMPS-SUR-MARNE

L'ensemble des observations et propositions seront accessibles sur le site internet de la commune :

www.ville-champssurmarne.fr

Des informations pourront être demandées auprès de Madame Maud TALLET - Maire - ou de Madame Audrey PIGOIS - Responsable du service municipal Urbanisme de la mairie par téléphone au 01.64.73.48.48, par fax au 01.64.73.48.12, ou par mél à « enquete-publique@ville-champssurmarne.fr » ;

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an en mairie de Champs-sur-Marne et sur le site internet de la commune « www.ville-champssurmarne.fr ». Toute personne intéressée pourra en obtenir communication dans les conditions prévues par le titre 1 de la loi du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs.

À l'issue de l'enquête publique, le déclassement anticipé sera soumis au Conseil Municipal.